

Emmanuel Maquet
Député de la Somme

Paris, le 28 NOV. 2018

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité m'interpeler à propos des difficultés et dangers liés à l'abaissement généralisé de la vitesse à 80 km/h sur le réseau secondaire, et je vous en remercie.

Alors que le gouvernement ne cesse de prendre les automobilistes pour cible, notamment par la forte hausse du prix du carburant, la limitation à 80 km/h du réseau secondaire vient accentuer les difficultés quotidiennes rencontrées par des millions de Français qui vivent dans la ruralité ou en périphérie des grandes villes et n'ont d'autre choix pour aller travailler de prendre leur véhicule.

Allongeant le temps de trajet, diminuant l'attention des conducteurs et visant à renflouer les caisses de l'Etat par le matraquage des automobilistes et la disproportion des sanctions, l'abaissement de la vitesse à 80 km/h est une mauvaise mesure à laquelle je continue de m'opposer fermement.

Ayant cosigné la proposition de loi du député Vincent Descoeur visant à permettre aux préfets et aux présidents de conseils départementaux de maintenir la vitesse maximale autorisée à 90 km/h sur les routes nationales et départementales à double sens sans séparateur central, je reste mobilisé afin que cette mesure injuste et déconnectée des territoires fasse l'objet d'un examen qui déterminera son efficacité, qui pourra mesurer et anticiper les effets néfastes du 80 km/h et, pourquoi pas, déboucher sur son abandon.

Restant ainsi attentif à l'évolution du sujet et à votre disposition pour toute nouvelle interpellation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous
